

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 05/02/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 18/02/2019

**Délibération n° D-2019-38**

Bâtiment Moulin du Roc - Divers travaux d'amélioration -  
Approbation du programme - Lancement de la consultation de  
maîtrise d'œuvre

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie HOLTZ

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Bâtiment Moulin du Roc - Divers travaux  
d'amélioration - Approbation du programme -  
Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a lancé son opération de mise à niveau de la médiathèque tant sur le plan réglementaire, qu'en terme de confort d'usage et de qualité du site. Cette opération est en cours d'appel d'offres et se déroulera pour sa partie travaux, de début 2019 à l'automne 2020.

De son côté, la Ville de Niort a décidé de lancer simultanément une étude de besoins pour l'amélioration et la mise en cohérence des aménagements et installations de la partie du Moulin du Roc qui concerne :

- le ravalement de la façade extérieure dont la signalétique ;
- la requalification de la façade vitrée de la brasserie extérieure et intérieure ;
- la requalification de la façade intérieure de la rue/placette intérieure : billetterie, couloirs et accès aux salles RDC/R+1 ;
- la requalification des deux escaliers de la rue/placette dont les garde-corps ;
- la réfection des sanitaires publics avec mise en conformité PMR selon ADAP ;
- la rénovation de la Salle Avron ;
- la mise à niveau des installations techniques dans le périmètre des travaux prévus : installation incendie, contrôle d'accès, organigramme de clés, courants faibles... ;
- l'affichage numérique en façade d'entrée de la billetterie.

L'étude de faisabilité/programmation a été confiée au groupement mandaté par le Cabinet DESHOULIERES & JEANNEAU de Poitiers (86).

L'objectif visé consiste à faire évoluer le bâtiment en harmonie avec celui de la médiathèque (en particulier pour la partie rue/placette intérieure) sur le plan esthétique et fonctionnel, et dans une temporalité compatible et optimisant les temps d'immobilisation des espaces.

En concertation avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), des travaux supplémentaires seront intégrés à l'opération conduite par la CAN pour la Médiathèque, et permettront d'être instruits de façon cohérente vis-à-vis du permis de construire modificatif. Ces travaux de requalification sous maîtrise d'ouvrage de la CAN concerneront principalement :

- la façade vitrée de la brasserie (extérieure et intérieure) ;
- la façade intérieure de la rue/placette intérieure : billetterie, couloirs et accès aux salles, paliers, mezzanines et dégagements du R+1 ;
- les deux escaliers de la rue/placette dont les garde-corps.

Ils donneront lieu à un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage déjà mise en place pour la verrière et le sol de la placette, entre la Ville de Niort et la CAN.

La Ville de Niort réalisera pour sa part :

- le ravalement de la façade extérieure dont la signalétique ;
- la rénovation de la salle Avron ;
- la mise aux normes des sanitaires publics de la placette ;
- la mise à niveau des installations techniques.

L'ensemble de cette opération (programmation, études et travaux) sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est planifiée en plusieurs opérations se déroulant jusqu'en novembre 2020.

Les travaux ADAP résiduels pour la Ville de Niort seront traités hors opération.

Le montant des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville sont estimés au stade du programme (valeur octobre 2018) à 453 000 € HT (hors équipements d'affichage numérique pour le cinéma).

Il est précisé que des demandes de subventions seront effectuées auprès de l'Etat et de la CAN.

Aussi, il convient désormais de lancer les procédures de consultation d'études et de travaux.

Un marché de maîtrise d'œuvre concernera la rénovation de la salle Avron et des sanitaires publics dont le montant des travaux représente 348 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux menés par la Ville de Niort selon description ci-avant ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des autres procédures de marchés de travaux ;

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**